



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2022 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 15h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin
Monsieur le conseiller Jacques Suzor
Monsieur le conseiller Yves Robineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Richard Léveillé

Est aussi présent :

Monsieur le directeur des Travaux publics Martin Lafrenière

Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen déclare la séance ouverte.

2022-07-215 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-216 Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint pour la séance extraordinaire du 21 juillet 2022

Considérant que l'article 179 du Code municipal stipule que toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de secrétaire-trésorier.

Considérant que l'article 184 du Code municipal prévoit que le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités. Au cas de vacances dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Monsieur Martin Lafrenière à titre de secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour la séance extraordinaire du 21 juillet 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-217 Adjudication du contrat de travaux de réfection des chemins du Grand Poisson-Blanc et du Lac-Brochet

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres 2022-06.

Considérant que quatre soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Excavatech JL au montant de 2 343 971.48 \$;
- Eurovia Québec Construction au montant de 2 779 679.51 \$;
- Construction FGK au montant de 3 068 125.92 \$;
- Michel Lacroix Construction au montant de 3 224 036.97 \$.

Considérant que le service de génie civil de l'Équipe Laurence a analysé les soumissions et qu'elle recommande au conseil municipal de retenir la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

soumission conforme la plus basse, soit celle d'Excavatech JL, 9115-1951 Québec Inc. au montant de 2 343 971 .48 \$ incluant les taxes.

Par conséquent, il est proposé par le Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de retenir la soumission d'Excavatech JL au montant de 2 343 971.48 \$ incluant les taxes.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-218 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 15h45.


Cheryl Sage-Christensen
Maire


Martin Larenière
Secrétaire-Trésorier-Adjoint